

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Comme cela a été dit, la motion part d'un bon sentiment. Et vous pourriez répondre à ma place. Je vous remercie, M. le Député Duc. Tout d'abord il y a une question fondamentale à se poser. Franchement, pourquoi est-ce qu'à revenu égal, on ne devrait pas payer les mêmes impôts sur la nature des revenus. Pourquoi est-ce qu'une dame qui touche cette indemnité en restant à la maison et qui arrive à un revenu disons de 50 000 francs, paierait moins d'impôt que celle qui pour arriver à ces 50 000 francs fait des heures de ménage le soir. Il y a là un problème fondamental et on voit bien que ce problème surgit dès lors que l'on veut faire jouer à la fiscalité un autre rôle que celui qui lui est dévolu et qui est de procurer des ressources. Dans le cas des indemnités, on a précisément fait juste, en ce sens qu'on récompense de manière directe en versant une indemnité et non pas de manière indirecte par la fiscalité. Si l'on estime que ce montant n'est pas suffisant et là on peut facilement se rejoindre, il faut l'augmenter. C'est là qu'il faut agir. On a beaucoup parlé des communes. On pourrait faire un appel aux communes qui devraient jouer leur rôle et augmenter les montants puisque c'est les communes qui versent les montants. J'aimerais encore intervenir sur l'une ou l'autre déclaration. M<sup>me</sup> Krattinger: je suis assez surpris de votre position. Tout d'abord, il semblerait que d'énoncer des faits peut heurter des sensibilités. Je relève qu'on a l'obligation de mentionner les conséquences financières des propositions énoncées en plénum. Elles ne sont pas énormes ici, mais on a l'obligation de le faire. Je suis quand même surpris par votre position. On sort d'une longue campagne de votations, où les gens de votre parti nous expliquaient à quel point il fallait que la Confédération oblige les cantons et ne laisse aucune liberté aux cantons, et là on est justement dans une situation où c'est la Confédération qui nous impose un cadre. On est face à une loi fédérale. Alors toutes les motions peuvent être déposées et acceptées, le droit fédéral prime sur le droit cantonal. Donc toutes les considérations que l'on peut faire sont vaines. On a déjà discuté deux ou trois fois du problème dans cette enceinte. On l'a déjà expliqué. La demande de la motion n'est pas légale parce que le droit fédéral prime le droit cantonal. Vous pouvez accepter la motion, mais on ne pourra pas l'appliquer concrètement. Je n'accepterai jamais de faire quelque chose d'illégal. Avec ces considérations, je vous invite à refuser la motion et peut-être à agir auprès de ceux qui paient cette indemnité pour demander d'augmenter l'indemnité. Là, il y a quelque chose vraisemblablement à dire et c'est à mon avis à ce niveau-là – si on pense que c'est une moquerie – c'est à ce niveau-là qu'il faut intervenir. Avec ces considérations, je vous invite à refuser la motion.

– Le résultat du vote est de 32 voix pour et 32 voix contre. Il y a 3 abstentions.

– La Présidente du Grand Conseil départage le résultat du vote et tranche en faveur de la prise en considération de cette motion.

*Ont voté oui:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminboeuf (BR,

PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 32.

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 32.

*Se sont abstenux:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Stempfle (LA, PDC/CVP). Total: 3.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e assesseur-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

Bulletins distribués: 94; rentrés: 88; blancs: 9; nul: 3; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue pour une durée indéterminée *M<sup>me</sup> Catherine Mossier* par 53 voix.

Ont obtenu des voix *M<sup>me</sup> Chantal Balmat*: 22 et *M<sup>me</sup> Magali Flückiger*: 1.

### Un-e assesseur-e (étudiant-e) à la Commission de recours de l'Université

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 11; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une durée indéterminée *M. Lucas Büch-told* par 77 voix.

### Un-e assesseur-e suppléant-e (étudiant-e) à la Commission de recours de l'Université (poste 1)

Bulletins distribués: 89; rentrés: 87; blancs: 9; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une durée indéterminée *M. Sandro Cra-meri* par 78 voix.

**Un-e assesseur-e suppléant-e (étudiant-e) à la Commission de recours de l'Université (poste 2)**

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 8; nul: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue pour une durée indéterminée *M<sup>me</sup> Katja Fur-rer* par 81 voix.

**Un-e président-e du Tribunal des Prud'hommes de la Sarine (10%)**

Bulletins distribués: 84; rentrés: 79; blancs: 4; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une durée indéterminée *M<sup>me</sup> Liliane Hau-ser* par 75 voix.

**Un-e président-e du Tribunal des Prud'hommes de la Singine (10%)**

Bulletins distribués: 86; rentrés: 81; blancs: 12; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élue pour une durée indéterminée *M<sup>me</sup> Seraina Rohner Stulz* par 68 voix.

- La séance est levée à 17 h 50.

*La Présidente:*

**Solange BERSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire**